

Grasse Cité Rêves n°6

DOSSIER DE CANDIDATURE





Grasse Cité Rêves...^{n°6}

APPEL A PROJETS POUR LES 16/24 ANS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La ville de Grasse lance un appel à projets auprès des jeunes grassois afin de leur permettre de réaliser ou défendre une idée qui leur tient à cœur : « Cité Rêves ».

Vous trouverez ci-dessous les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.
Ce présent document accompagne le dossier de candidature.

I- LES PORTEURS DE PROJETS

Tout jeune grassois, scolarisé, résidant ou travaillant à Grasse, âgé de 16 et 24 ans.

Les jeunes résidant sur Grasse mais effectuant leur scolarité dans un établissement d'une autre commune peuvent concourir à la condition que leur action ait un rayonnement sur Grasse.

Il est demandé de joindre au dossier une photocopie du certificat de scolarité ou une attestation de domicile.

II- CRITÈRES DU PROJET

Peut être éligible tout projet structurant pour UN OU PLUSIEURS JEUNES susceptible d'avoir un rayonnement direct ou indirect pour la ville de Grasse.

S'il s'agit d'un groupe, il appartiendra à ce dernier de nommer un représentant.

Le projet doit émaner des jeunes eux-mêmes et doit être réalisable entre janvier et octobre de l'année d'attribution de la bourse.

Aucun projet de classe ne sera accepté. Un projet de classe est défini comme projet dont le dossier de candidature est monté par le corps enseignant avec les jeunes et qui a pour cadre la classe.

Le dossier doit être monté par les jeunes uniquement avec l'aide si besoin est du CCJ.

III- LES DOMAINES DU PROJET

- Solidarité locale
- Action humanitaire [suivant le contact et les conditions d'accueil sur place et la cohérence du projet entre Grasse et la ville destinataire]
- Environnement et développement durable, patrimoine local
- Culturel
- Scientifique
- Exploit particulier [sportif ou aventure]

IV- LES DOSSIERS ET L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

La demande est effectuée sur un document type qui peut être retiré :

- Dans les locaux du Conseil Consultatif des Jeunes [CCJ],
Service Jeunesse, 47 ch. des Capucins quartier St Claude
- En téléchargement sur le site www.citereves.com

L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER ET AU SUIVI DU PROJET :

Le CCJ de la ville de Grasse est le relais municipal de référence pour l'accompagnement méthodologique au montage du dossier, le suivi des dossiers lauréats et l'évaluation des projets réalisés.

Il reste l'interlocuteur privilégié entre les jeunes et la municipalité.



Grasse Cité Rêves^{n°6}...

LE DÉPÔT DU DOSSIER :

Il s'effectue auprès du CCJ. L'animateur vérifiera le contenu du dossier et s'assurera que toutes les pièces justificatives y figurent.

Prendre un rendez-vous est obligatoire au 04 97 05 54 30 ou au 06 11 64 84 98.

Le CCJ peut donc assister le ou les jeunes dans le montage administratif du dossier.

V- MONTANT ET RÉPARTITION DES BOURSES

Les bourses seront versées directement au jeune représentant du projet par la ville de Grasse.

Le montant attribué par le jury est ferme et définitif.

VI- LA COMMUNICATION DU PROJET ET DU DISPOSITIF

La communication est en deux parties et est obligatoire pour tous les projets, elle fait partie des critères de sélection d'un dossier.

Il y a deux types de communication :

- la communication de promotion, réalisé en amont du projet
- la communication sur le retour de projet, une fois qu'il est réalisé. A savoir que pour ce dernier, le jury entend sur « retour de projet » la retransmission des expériences vécues permettant à tous les citoyens Grassois et plus particulièrement aux lycéens d'apprécier le dit projet et de leur permettre d'avoir accès à ce dispositif, ainsi que d'en connaître le fonctionnement.

Les deux types de communication peuvent s'effectuer sur tout support tel que la presse écrite, site internet, réseaux sociaux, affichage, reportage diffusé dans des établissements scolaires, à la télévision ou sous forme d'exposition.

A noter que :

- Il est obligatoire de mentionner ou de faire apparaître le logo du dispositif Cité Rêves (il sera fourni sur demande au CCJ) dans les actions de communication.

VII- SUIVI ET RÉALISATION

Le lauréat doit réaliser son projet dans les délais prévus, soit pour octobre (**un an après le dépôt du dossier**), date finale de réalisation dudit projet. **Dans le cas contraire, il s'engage à rembourser la bourse allouée par la ville de Grasse.**

Dans un délai maximum de 2 mois après la réalisation finale, le lauréat s'engage à remettre à la mairie de Grasse un rapport d'activité et un rapport financier.

Il s'engage à rendre compte des phases de préparation et de réalisation ; il doit travailler à la communication de son projet et accepter d'en être le témoin après la réalisation.

Le lauréat s'engage à valoriser et à accepter toute action de communication pour son projet. Si le projet s'avère d'intérêt collectif, il pourra être repris ou pérennisé par la commune.

VIII- LE JURY

Le jury est constitué d'élus du Conseil Municipal de Grasse, de cadres techniciens des services municipaux, de jeunes lycéens délégués des élèves et de membres de l'Education Nationale [professeurs, proviseurs...].

La présidence du jury est assurée par Monsieur le Sénateur-Maire de Grasse.

Le jury se réunira en novembre et/ou décembre pour évaluer les dossiers d'après les éléments écrits fournis par le dépositaire. Les dossiers admis en première lecture feront l'objet d'une convocation pour un oral de motivation.

Le jury veillera à ce que le projet réponde à une « vraie initiative jeune ».

Le jury est souverain. Ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Il apprécie l'intérêt du projet, la qualité et la réalité de l'initiative ainsi que son utilité sociale (son impact sur la ville de Grasse et ses habitants].

Fait à Grasse, le.....
Signature de l'intéressé[e]

Signature **obligatoire** du représentant légal
[si le porteur du projet est mineur]



Grasse Cité Rêves^{n°6}...

APPEL A PROJETS AUPRÈS DES JEUNES LYCEENS DE LA VILLE DE GRASSE

DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTIE I. IDENTIFICATION DU PROJET

1- TITRE DU PROJET :

2- DOMAINES DU PROJET :

- Solidarité locale
- Action humanitaire
- Patrimoine local, Environnement et Développement durable
- Culturel
- Scientifique
- Exploit particulier [sportif ou aventure]

3- DURÉE DU PROJET :

Indiquer les dates depuis la préparation jusqu'à l'évaluation :.....
.....

Indiquer un calendrier prévisionnel [vous pouvez joindre un calendrier sur papier libre]

4- LIEU DE RÉALISATION DU PROJET :

5- RÉSUMÉ DU PROJET : [donner une brève description du projet en 100 mots]

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Grasse Cité Rêves...^{n°6}

PARTIE II. LES PORTEURS DU PROJET – PERSONNE PHYSIQUE -

Les porteurs du projet devront tous mentionner leurs nom, prénom, âge et coordonnées.
Ils apposeront également leurs signatures.
Le premier identifiant sera considéré comme le représentant du groupe.
Veillez remplir autant de pages que nécessaire.

Nom :	Prénom :
Adresse complète :	Date de naissance :
.....	
.....	
Code Postal :	Commune :
Téléphone :	
e-mail :	
Etablissement scolaire :	Signature :

PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT LORSQUE LE PORTEUR DE PROJET EST MINEUR

« Je soussigné[e], représentant légal du mineur :

Nom : Prénom : Date de naissance :

donne mon accord pour qu'il réalise le projet

dont j'ai eu pleinement connaissance et que j'accepte.

Fait à Grasse, le Signature :



Grasse Cité Rêves^{n°6}...

PARTIE III . DESCRIPTION DU PROJET

A. LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION

Veillez décrire comment l'idée de ce projet vous est venue et pourquoi vous voulez réaliser ce projet.

B. LES OBJECTIFS

Décrivez ce que vous attendez de la réalisation de ce projet concernant :

- * Votre développement personnel et celui des autres participants [public inclus]
- * L'implication de tous les protagonistes du projet
- * La nouvelle expérience pour les participants et la commune

C. LE DÉROULEMENT

Veillez décrire de quelle manière vous comptez organiser votre projet dans :

- * La préparation
- * La réalisation
- * La gestion de la subvention et du budget
- * L'évaluation du projet

Veillez inclure de quelle manière vos coéquipiers seront impliqués dans ces différentes phases.

D. LES BÉNÉFICIAIRES

Qui pourra bénéficier de ce projet ?

E. L'IMPACT AU NIVEAU LOCAL

Quel sera l'impact de votre projet pour la commune ? Comment sera-t-elle impliquée dans votre projet ?

F. LE CALENDRIER ET LE CONTENU DES ACTIVITÉS

Expliquez quelles activités concrètes vont être menées en relation avec les objectifs poursuivis. Veillez joindre un calendrier prévisionnel détaillé.

G. LA COMMUNICATION

Comment envisagez-vous la campagne de presse ? Sur quels médias comptez-vous vous appuyer ? Quelles méthodes ? Quels moyens ?

Grasse Cité Rêves...^{n°6}

PARTIE IV : LE BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES	EUROS	RECETTES	EUROS
Achats [à détailler] :		Apports personnels : Recettes/ventes : Autres [à préciser] :	
Locations :		Sponsors/parrainages [à préciser]	
Transports/frais de déplacement Consommables [EDF/eau/téléphone/poste...]		Autres aides et subventions/	
Frais de communication			
Prestations de services :			
Assurance :			
Autre [à préciser] :		Subvention demandée à la ville de Grasse : [de 1000 à 5000 euros]	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

ATTENTION : le budget présenté doit être équilibré [montant des dépenses égal au montant des recettes].



Grasse Cité Rêves^{n°6}...

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR LE OU LES PORTEUR[S] DU PROJET :

- * Photocopie du certificat de scolarité
- * Photocopie d'une pièce d'identité
- * Photocopie d'un justificatif de domicile [parents éventuellement]
- * Photocopie du livret de famille pour le(s) mineur(s)
- * Si prêt de matériel : Attestation responsabilité civile perte et bris de matériel

POUR LE REPRÉSENTANT DU PROJET :

- * Un Relevé d'Identité Bancaire [RIB] AU NOM DU JEUNE OU DE L'UN DE SES PARENTS.
- * Si le représentant est majeur et ne possède pas de compte courant à son nom, fournir une attestation signée de sa main autorisant ses parents à recevoir la bourse Cité Rêves en son nom.

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Service Jeunesse
Conseil Consultatif des Jeunes
47 chemin des Capucins - 06130 Grasse
Tél : 04 97 05 54 30 - 06 11 64 84 98
Courriel : ccj@ville-grasse.fr